



N° 21-43

**Autorisation de signature des
avenants de transfert des marchés
publics, des contrats et de l'emprunt
suite au retrait des CCVD et CCVD du
SMND**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil syndical dûment convoqué le 10 octobre 2021, s'est réuni en session ordinaire à Heyrieux, le 20 octobre de l'an deux mille vingt et un, sous la présidence de M. Michel FAYET, président, élu en date du 23.09.2020.

Nombre de membres en exercice : 32 Titulaires / 32 Suppléants

Titulaires présents (19) :

DEBES Céline ; DENIS Christophe ; FAYET Michel ; GIRARD Jean-Pierre ; GIRAUD Denis ; LIGONNET Andrée ; CASTAING Patrick ; DEVAUX Vanessa ; ROSET Patrick ; BOUSQUET Patrick ; CHAMPEAU Hervé ; JOURDAIN Jean-Pierre ; MARMONIER Pierre ; VILLARD Claude ; BOUVIER PATRON Denis ; GIBBONS Grégory ; GONZALEZ Frédéric ; QUILES Joseph ; SALERNO Sabine.

Suppléants participants au vote (4):

SUCHET Noël ; DANTHON Brigitte ; MUCCIARELLI Laurence ; POMMET Gilbert.

Pouvoirs (3) :

BERTHELOT Jean-Pierre à BOUVIER PATRON Denis ; SPITZNER Francis à GONZALEZ Frédéric ; FRACHON Marie-Christine à FAYET Michel.

Excusés titulaires et suppléants (8) :

BUSSY Chantal ; VERNAISON Clément ; BICHET Fabien ; MARY Alain ; VIAL Guillaume ; ROULOT Océane ; GAGET Mathieu ; HUMBERT Claude

Signature de la feuille de présence effectuée.

M. Patrick CASTAING, est nommé secrétaire de séance.

Il est exposé :

Par la délibération n° 21-24 en date du 26 mai 2021, les membres du Comité Syndical du SMND ont adopté les conditions de sortie de la CCVD et de la CCVD.

Par arrêté préfectoral n° 38-2021-08-25-00001 en date du 25 août 2021 et n° 69-2021-08-25-00004 en date du 12 août 2021, Monsieur le Préfet de la Région Auvergne Rhône Alpes et du Rhône et Monsieur le Préfet de l'Isère ont modifié les statuts et réduit le périmètre du SMND à compter du 1^{er} janvier 2022.

Ces retraits nécessitent le transfert au SICTOM de la Région de Morestel de certains contrats et marchés, partiellement et/ou en totalité, en cours d'exécution au SMND.

Des avenants de transfert dont la liste est annexée, ont ainsi été rédigés afin d'assurer la continuité du service public au 1^{er} janvier 2022.

Il est donc proposé d'autoriser le président à signer ces avenants de transfert.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

La présente délibération a été votée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités effectuées
HEYRIEUX, le 20 octobre 2021

Michel FAYET,
Président



Envoyé en préfecture le 26/10/2021

Reçu en préfecture le 26/10/2021

Affiché le

**Annexe de la délibération autorisant la signature des avenants de transfert des marchés et contrats du SMND au SICTM de Morestel**

ID: 038-253804710-20211020-21_43-DE

num marché	objet et lot	durée et titulaire	mode de facturation et de transfert
Decheterie	EXUTOIRE VEGETAUX	2 ans à compter du 01/05/2020 - jusqu'au 30/04/2022	BPU à la tonne
20.1	lot 1 (uniquement Panossas concerné)	AGRO COMPOST - COMPOSTIERE ISLE CREMIEU	partiel *
20.1	lot 4 (SRJ , OPT, LBG)	CONFLUENCE AMENDEMENT	totalité
20.1	Lot 5 (SVC, BIO)	SEDE ENVIRONNEMENT	totalité
Decheterie	EXUTOIRE SOUCHES	2 ans à compter du 01/05/2020 - jusqu'au 30/04/2022	BPU à la tonne
20.1	Lot 8 (LBG, OPT, SRJ)	CONFLUENCE AMENDEMENT	totalité
Decheterie	EXUTOIRE BOIS	Jusqu'au 31/12/2023	BPU à la tonne
20.10	Lot 2 (SRJ, OPT, LBG, PAN)	GOUVERNAYRE	totalité
20.10	Lot 5 (SVC, BIO)	VEOLIA	totalité
Decheterie	EXUTOIRE rachat des Cartons	contrat de reprise sans date de fin	BPU à la tonne
	lot 7 (SRJ, OPT, LBG, PAN)	GOUVERNAYRE	totalité
	lot 10 avec SVC, BIO	VEOLIA	partiel *
Decheterie	Fourniture d'ELECTRICITE	jusqu'au 31/12/2022 + 1 an	BPU par KWh
20.11	Lot 2 (BIO, LBG, OPT, PAN, SRJ, SVC)	TOTAL DIRECT ENERGIE	totalité
Decheterie	gestion du bas de quai	du 01/11/2020 au 30/10/2023	Forfait par Decheterie
	marché global prevoyant la reduction du périmètre	NEUROWASTE	partiel * - sous réserve choix reprise de l'outil par le sictom de Morestel
Collecte selectiv	EXUTOIRE Centre de tri collecte selective	du 01/02/2021 au 31/12/2024 + 1 an +1 an	BPU par tonnes
20.8	Lot 1 PAV	SUEZ-VAL'AURA BJ	partiel *
20.8	lot 4 CAPI Est +CCVD + Tignieu	PAPREC (et quai de transfert chez Val'Aura pour CCVD)	partiel *
Collecte	Nettoyage PAV enterrés	jusqu'au 31/04/2024	BPU par type de PAV
20.4	BPU par Colonne	ANCO	partiel *

NB : BIO : decheterie de Biol, SVC : Saint Victor de Cessieu, LBG : La Balme les Grottes, OPT : Optevoz, PAN : Panossas, SRJ : Saint Romain De Jalionas

* les marchés partiellement transférés devront être renumérotés (ajout lettre ou autre) pour distinction chez le fournisseur avec le marché résiduel du SMND

num contrat	objet de l'emprunt	durée et titulaire	modalité financière
00001572283	Rénovation déchèterie Saint Victor de Cessieu	15 ans à compter du 17/07/2015 - jusqu'au 17/07/2029	taux fixe 2,84 %
		Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Est	échéance annuelle 25 833,65 €
			Capital restant dû 182 574,47 € / ICNE 2362,11